

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12
Date de la convocation : 08/02/2024 Date d'affichage : 08/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHÉ, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Ludovic PAYEN (arrivé à 20h05 – à partir de la délibération n°2024-002), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h05 – à partir de la délibération n°2024-002), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (Pouvoir à Mme Adeline HENNICHÉ), Mme Alicia GUILLOT-BERNIER (Pouvoir à Mme Mélina ISOUX), Mr Jacques ZIRNHELT (Pouvoir à Mr François PARIS)

Secrétaire de séance : Mme Adeline HENNICHÉ

Délibération du Conseil Municipal n°2024-005

BUDGET CENTRE VILLAGE 2023

- Affectation des résultats

Monsieur le Maire, expose à l'Assemblée :

- Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2023,
- Considérant le résultat suivant de la section de **Fonctionnement** :

Résultats 2022	Affectation des résultats 2022	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2023
101 327,98€	84 075,60€	89 711,47€	*****	106 963,85€

- Considérant le résultat suivant de la section d'**Investissement** :

Résultats cumulés à fin 2023	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Montant du disponible
-91 335,77€	*****	*****	-91 335,77€

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation de la totalité du résultat de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement (C/1068) : 91 335,77€
- Affectation complémentaire en réserves (le cas échéant) : 0,00 €
- Soit un total du titre à émettre au C/1068 : 91 335,77€

Il est rappelé, pour mémoire, les reprises qui seront à effectuer (inscriptions au BP 2024) :

Au compte 002, résultat excédent de fonctionnement reporté (recettes) : 15 628,08€

Au compte 001, déficit d'investissement reporté (dépenses) : 91 335,77€

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE les affectations de résultats décrites ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 26 février 2024

Le Maire,
Mr François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le 27 JAN. 2024
Affiché le :

27 JAN. 2024

La Secrétaire de Séance,
Mme Adeline HENNICHÉ

